

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU S.I.A.G.E.P

Réunion du 20 décembre 2007

Convocation du 14 décembre 2007

Le Comité Syndical s'est réuni en deuxième session, le quatorze décembre deux mille sept à dix-huit heures, à la Maison des Communes à Belfort.

Présent(e)s :

BANET Claude – BARRE Edmond – BISSON Yves - BOURQUENEZ André – BRUCKERT Claude – DARCOT Nicole - DEMARCHE Jean-Pierre – DEMUTH Robert - DEVALLAND Jean-Paul - FRACHISSE Hervé - FRAYSSINET Michel – GAIDOT Michel (*pour de Françoise Faure*)- GALLINO Ennio – GASPARI Dominique – GOTTI Laurent – HERMANN Jean-Marie - HOSATTE Jacques – JEANBLANC Robert – MANSUY Anne - MARTIN Jean-Claude – MORITZ Michel - PIGNON Maurice - RAVIOLI Jacques – REBER Gilbert – SCHROLL Michel - TENAILLON Bernard - TOURNIER Bernard – VEITH Eric - VERPILLOT Claude – WILHELM Xavier

30 votant(s) – 1 pouvoir(s).

Excusé(e)s :

BLOC François - DROUET Jackie – FAURE Françoise (*pouvoir à Michel Gaidot*) - HUMBERT Renée

Assistaient :

RHODES Dimitri – LOMBARD Nathalie – HOSATTE Francine



Monsieur BOURQUENEZ André représente à la fois la commune de Auxelles Bas et le Syndicat des eaux de Giromagny . Il bénéficie de par ce fait de deux voix.

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h00 et rappelle qu'à l'occasion de cette deuxième session, le quorum ne sera pas nécessaire.

1. BUDGET PRIMITIF 2008

Monsieur Gaidot, présente le budget primitif 2008 à l'assemblée.

Le budget se décompose, pour le service électricité, le service informatique et le service SIG, selon les indications du document ci-annexé (annexe 1).

Le budget primitif 2008 ainsi présenté est adopté à l'unanimité.

2. ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX ET DE MAÎTRISE D'OEUVRE

Les marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre passés pour deux ans arrivent à expiration le 31 décembre 2007. Le SIAGEP a donc lancé deux nouvelles consultations afin de renouveler ces marchés. Les caractéristiques de chacun des marchés étaient les suivantes :

Marché de maîtrise d'oeuvre :

Type de procédure :

Procédure adaptée avec mise en concurrence préalable

Durée du marché :

Du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2010 avec possibilité de prolongation d'un an.

Caractéristiques principales :

Marché unique à bons de commande, le montant du marché étant impossible à évaluer puisque dépendant des demandes des communes.

La commission d'appel d'offres a attribué le marché au cabinet BEJ lors de sa réunion du 12 novembre 2007

Marché de travaux

Type de procédure :

Appel d'offres restreint sans variante.

Durée du marché :

Du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2010 avec possibilité de prolongation d'un an.

Caractéristiques principales :

Marché unique à bons de commande, le montant du marché étant impossible à évaluer puisque dépendant des demandes des communes.

La commission d'appel d'offre a attribué le marché au groupement Vigilec/Haefeli lors de sa réunion du 13 décembre 2007.

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature de ces marchés.

3. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE GAZ

Le SIAGEP dispose de par ses statuts de la compétence facultative « gaz » au terme de laquelle les communes disposant d'un réseau peuvent transférer leur compétence de gestion.

Le SIAGEP devient en ce cas autorité concédante, avec mandat direct pour la gestion, le contrôle du concessionnaire et les extensions.

Les communes de Meroux, Moval et Vescemont aimeraient se doter d'un réseau de distribution du gaz, notamment dans la perspective des aménagements urbains prévus dans les prochaines années.

Ces communes ont décidé de transférer leur compétence au SIAGEP afin que ce dernier prenne en charge :

- La procédure de délégation de service public
- Le contrôle de la concession de gaz pour leur compte une fois le service public délégué.

A l'issue de ce transfert de compétence et dans le respect de la réglementation applicable, il est demandé au Comité du SIAGEP d'autoriser le Président à passer une procédure de délégation de service public pour la distribution de gaz par canalisations.

Cette délégation impliquera pour le SIAGEP :

- de lancer une consultation à destination des opérateurs concernés pour l'implantation d'un réseau gaz sur les communes précitées dans le respect des principes de non discrimination et de transparence imposés par le droit européen et par la loi Sapin et en réalisant une mise en concurrence suffisante.
- Sélectionner un concessionnaire capable de créer le réseau et de l'alimenter, ainsi que de l'exploiter.
- Définir avec le concessionnaire les conditions d'exploitation de la concession au moyen d'un contrat de concession comprenant notamment les éléments suivants :
 - ⇒ *Vérification des critères de desserte en gaz*
 - ⇒ *Obligation du concessionnaire en matière de sécurité des installations, des personnes et des biens, caractéristiques du gaz distribué,*
 - ⇒ *Service aux usagers*
 - ⇒ *Intégration des ouvrages dans l'environnement*
 - ⇒ *Rendre compte annuellement des travaux et services...*

Le rapport est adopté à l'unanimité.

4. CREATION D'UNE COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS DANS LE CADRE DE LA DSP GAZ

Dans le cadre de la délégation de service public pour le gaz, le SIAGEP est amené à créer une commission d'ouverture des plis.

Cette commission aura pour mission de choisir un candidat dans le cadre de la délégation de service public pour le gaz.

Elle doit être désignée au sein de l'assemblée délibérante à la représentation proportionnelle et au plus fort reste comme suit :

- Le Président du SIAGEP, membre de droit
- 5 membres titulaires et 5 suppléants (dont 3 dans les communes et EPCI de moins de 3500 habitants)
- Le comptable public et la DDCCRF (avec voix consultative)

Monsieur le Président fait appel aux candidatures et précise que madame Faure de la commune de Meroux, excusée pour la présente réunion, lui a donné délégation et notifié son souhait d'être candidate.

Il est décidé à l'unanimité en préalable que tout candidat se présentant en tant que titulaire dans cette commission aura pour suppléant son suppléant au comité syndical.

Cinq candidats se portent donc volontaires pour faire partie de cette commission. Il s'agit de :

- Mme Faure Françoise, commune de Meroux, suppléant monsieur Eric Jourdier
- M. Martin Jean-Claude, commune de Moval, suppléant monsieur Jean-Claude Ferrandini
- M Bernard Tenaillon, commune de Faverois, suppléant monsieur Gérard Lefevre
- M. Gilbert Reber, commune de Grandvillars, suppléant monsieur Claude Frezard
- M. Bernard Tournier, commune de Bessoncourt, suppléant Daniel Churlet

La commission ainsi constituée, est approuvée à l'unanimité moins une abstention.

4. QUESTIONS DIVERSES

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h30.

Fait à Belfort, le 27 décembre 2007

Le Président,

Michel GAIDOT